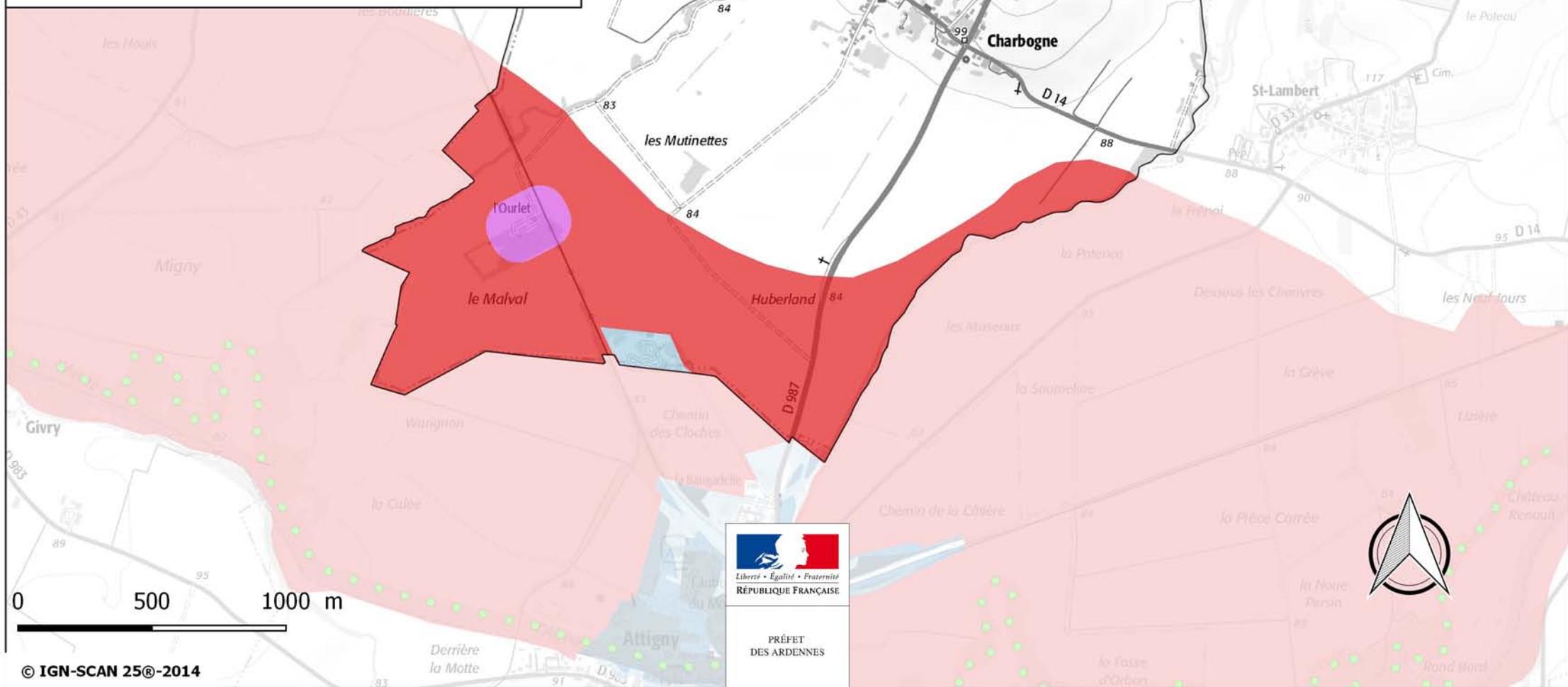


# PPRI de la vallée de l'Aisne

## Zonage réglementaire Commune de Charbogne Avril 2017

-  Zone naturelle
-  Zone bâtie isolée - hauteur de l'eau < 1m
-  Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 0.5 m
-  Zone urbanisée - hauteur de l'eau entre 0.5 m et 1 m
-  Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
-  cote de crue centennale



PRÉFET  
DES ARDENNES



0 500 1000 m